



Peut on nous obliger a fournir des relevés de compte

Par **christine**, le **11/06/2010** à **19:40**

Bonjour,

Ma fille handicapée est dans un établissement spécialisé, dit foyer à double tarification, donc pris en charge par le Conseil Général. Dans le cadre du renouvellement, le CCAS, affilié au Conseil Général reclame les justificatifs de revenus soit l'AAH, ce qui est normal (attestation à l'appui et sur l'honneur). Seulement, ils réclament aussi les trois derniers relevés de compte. Suis-je dans l'obligation de les fournir ? Je trouve que c'est une intrusion dans la vie privée.

Merci de me repondre,

Cordialement.

Par **julius**, le **12/06/2010** à **01:12**

Bonsoir,

Cette administration peut demander tout document nécessaire à juger de la validité et du juste propos de l'aide versée.

Sans ces éléments , ils justifieront la suppression de l'aide pour manque d'information.